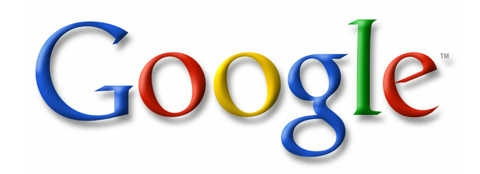
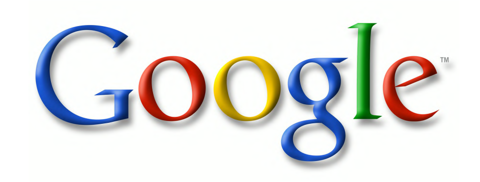




TRAITE DES NOIRS

A SIERRA-LEONE

Read 8/10/23
[illegible]

FAITS RELATIFS

A LA

TRAITE DES NOIRS,

SUIVIS

DE DÉTAILS

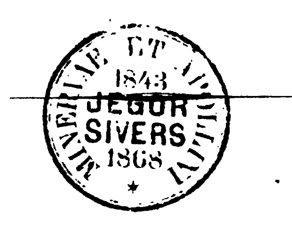
SUR LA

COLONIE DE SIERRA-LÉONE,

PUBLIÉS PAR UN COMITÉ NOMMÉ PAR

LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE DES AMIS

POUR CONCOURIR A L'ABOLITION COMPLÈTE
DE LA TRAITE DES NOIRS.



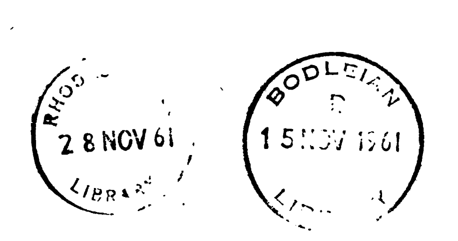
PARIS,

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,

SUCCESSEUR DE CELLOT,

rue du Colombier, n° 30.

1824.



AVANT-PROPOS.

De toutes les pratiques coupables par lesquelles se déshonorent les hommes qui prennent le nom de chrétiens, il n'en est point qui soit marquée par des actes d'une injustice et d'une cruauté plus grande que le commerce homicide et démoralisateur connu sous le nom de *Traite des Noirs*. Une réflexion calme convaincra le lecteur de ces pages, que nous offrons aux regards du public, qu'il n'y a rien d'exagéré dans cette assertion. Les auteurs de cet écrit appellent avec d'autant plus de confiance l'attention du public sur son contenu, qu'ils ont la conscience qu'en l'écrivant aucun but politique ou commercial n'a dirigé leur plume. Ils n'ont nul désir de blesser les sentimens de qui que ce soit: leur motif est la charité chrétienne; leur but, dans la production de ces documens, est d'exciter dans l'âme du lecteur une compassion salutaire pour les souffrances d'une intéressante portion de la race humaine. Ils désirent parler à la sensibilité des chrétiens des diverses nations de l'Europe, spé-

cialement des nations qui paraissent le plus grièvement impliquées dans ce trafic horrible.

Ils profitent de cette occasion pour exprimer la satisfaction qu'ils éprouvent de voir enfin l'attention de la nation britannique dirigée vers l'état actuel de l'esclavage dans les colonies des Indes occidentales. Ils espèrent que cette grande cause sera suivie avec prudence et persévérance jusqu'au jour où nos concitoyens originaires d'Afrique et actuellement esclaves seront mis à même, par les bienfaits de l'éducation et du christianisme, de faire un digne usage du doux présent de la liberté, et, se relevantpar degrés de leur dégradation actuelle, seront traités par le gouvernement britannique avec cette bonté et cette justice à laquelle les titres de fraternité et de consanguinité qui unissent tous les hommes enfans d'un même Dieu, notre commun père, leur donnent d'incontestables droits.

FAITS RELATIFS

A

LA TRAITE DES NOIRS.

L'EXTRAIT suivant d'une adresse, rédigée par Thomas Clarkson, l'avocat infatigable des enfans de l'Afrique, et présentée par lui, en 1818, aux rois de l'Europe et à leurs représentans réunis en congrès à Aix-la-Chapelle, contient des détails faits pour intéresser vivement les amis de l'humanité.

« En 1807, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique promulguèrent des lois qui défendirent entièrement la Traite dans toutes ses branches à leurs sujets respectifs ; et, en 1810, le Portugal, de son côté, consentit à la circonscrire dans de certaines limites sur les côtes de l'Afrique situées au sud de l'équateur. Ces mesures importantes, aidées à cette époque par le droit de visite appartenant aux nations belligérantes, produisirent un effet très considérable. Une cessation partielle de la Traite des Noirs eut lieu sur une grande partie des côtes de l'Afrique ; et il resta peu de traces de cet odieux trafic sur celle qui s'étend depuis le Sénégal jusqu'à la Côte-d'Or.

» Quelque court qu'ait été l'intervalle pendant lequel une partie des côtes de ce continent fut à l'abri des ravages de ce trafic, il servit à confirmer pleinement l'attente des hommes sages et prévoyans. Les rives occidentales du nord de l'Afrique commençaient déjà à présenter un aspect beaucoup plus encourageant. Les soins d'une industrie paisible, les connaissances de la vie civilisée, et la propagation de la vraie religion, suivant une marche lente, mais progressive, réparaient les maux d'un commerce qui traînait après lui la dépravation et la dévastation, quand la scène changea tout-à-coup.

» A peine la paix fut-elle proclamée, que les trafiquans de sang humain de tous les pays arrivèrent en foule sur les côtes d'Afrique,

et se livrèrent de nouveau à leurs anciens crimes avec une cupidité d'autant plus déchaînée qu'elle avait été long-temps réprimée.

» Parmi eux, des Français, qui depuis plus de vingt ans n'avaient pu prendre aucune part directe à ce commerce meurtrier, le recommencèrent avec ardeur, et ils le continuent ouvertement encore en ce moment, malgré la renonciation solennelle qu'y a faite leur gouvernement en 1815, et malgré les lois prohibitives qui, depuis ce temps, ont été promulguées en France.

» La renaissance de la Traite des Noirs, et son histoire jusqu'ici, ont été signalées par des circonstances très déshonorantes, et accompagnées de cruautés tout-à-fait effroyables, et des suites les plus désastreuses.

» Pendant les dix années qui précédèrent la restitution faite à la France du Sénégal et de Gorée, aucune partie des côtes africaines, à l'exception de Sierra-Léone, n'avait été si complètement à l'abri des maux produits par la Traite des Noirs que ces établissemens et les contrées qui les environnent. Ce trafic y était presque entièrement supprimé; et, en conséquence, une augmentation remarquable de population, les progrès de l'agriculture, et d'autres améliorations dans tout le voisinage, faisaient voir l'aurore d'une prospérité naissante qui réjouissait tous les cœurs bienveillans.

» Ce fut dans le mois de janvier 1817 que ces colonies intéressantes furent remises à la France, et il en résulta des effets véritablement déplorables. Cette remise ne fut pas plus tôt achevée, qu'en dépit des déclarations par lesquelles le roi de France avait interdit le commerce d'esclaves à ses sujets, ce trafic se renouvela sur-le-champ et s'étendit de tous côtés. Les moyens ordinairement employés pour exciter la cupidité des chefs des naturels ont produit, dans les circonstances actuelles, des horreurs plus épouvantables que jamais. Dans le court espace d'une année après le changement de pavillon, les contrées voisines, où la paix et l'abondance fleurissaient auparavant, n'offraient plus qu'un spectacle effrayant de misère et de désolation. Rien de moins étonnant si l'on fait attention à ce qui s'y passait. Des bandes de pillards parcouraient tout le pays, entouraient les villes et les villages pendant la nuit, et les incendiaient. Les malheureux

habitans, fuyant pour échapper aux flammes, ou étaient massacrés s'ils osaient faire une résistance inutile, ou étaient faits prisonniers par leurs cruels ennemis, et vendus en exil et en esclavage sans terme. Pendant le jour, les paisibles cultivateurs des campagnes partageaient le même sort. Des scélérats s'en approchaient par surprise, les saisissaient, les bâillonnaient, les enchaînaient et les conduisaient sur les bâtimens des marchands d'esclaves. D'autres étaient traînés devant les tribunaux barbares du pays, et accusés de crimes qu'ils n'avaient pas commis, qu'ils n'avaient pu commettre, afin qu'eux et leurs familles fussent condamnés à l'esclavage, et qu'on pût les vendre sous prétexte de justice.

» La France avait professé l'horreur que lui inspirait ce coupable commerce. Dans le traité définitif du 30 novembre 1815, elle s'était obligée à l'abolition entière et effective d'un trafic si odieux en lui-même, et si hautement réprouvé par les lois de la religion et de la nature. » A peine ces établissemens sont-ils rentrés sous l'empire de la France, qu'on voit recommencer l'œuvre de la rapine, du carnage et de la dévastation ; toute perspective d'amélioration qui commençait à s'ouvrir disparaît à l'instant; des milliers de malheureux captifs de tout âge et de tout sexe sont entassés dans les cales pestilentielles des bâtimens négriers, et souffrent toutes les horreurs trop connues qui accompagnent leur transport dans les colonies françaises des Indes occidentales ; et là, ceux qui ont pu survivre sont condamnés à passer leur vie dans des travaux pénibles et sans relâche, sous le fouet impitoyable d'un conducteur.

» Mais qu'on ne s'imagine pas que cet épouvantable fléau ne se soit appesanti sur l'Afrique que sous la main des Français. Des armateurs d'autres nations, empruntant le pavillon qui convenait le mieux à leurs vues criminelles, ont paru en foule sur les rives de l'Afrique, et ont rempli leurs vaisseaux des malheureuses victimes des forfaits qu'ils ont excités. Non seulement les Portugais et les Espagnols ont pris une part étendue à ces entreprises, mais des citoyens des États-Unis, des Hollandais, des Anglais même, se cachant sous le pavillon de quelque autre nation, ont coopéré à cette œuvre de destruction. On pourrait prouver que, depuis l'origine de ce trafic infâme, l'Afrique n'a jamais plus souffert de ses ravages que pendant l'intervalle qui s'est écoulé

depuis le rétablissement de la paix dans le monde civilisé. Les scélérats de tous les pays semblent s'être ligués pour flétrir dans sa première fleur l'espoir du bonheur et de la civilisation de l'Afrique, et pour frustrer les intentions bienfaisantes de leurs souverains en faveur de cette malheureuse partie de l'univers. »

A l'appui des assertions contenues dans l'adresse que l'on vient de lire, nous allons citer des extraits qui présentent un remarquable contraste entre la portion des rivages africains où la traite est exercée, et les lieux où ce fléau pestilentiel n'a point encore répandu sa destructive influence.

Dans les morceaux suivans le lecteur verra quelle horrible accumulation de souffrance ce commerce de chair humaine inflige à ses malheureuses victimes.

Extrait d'une lettre du lieutenant-colonel Mac-Carthy, gouverneur de Sierra-Léone, en date du 20 mars 1818.

« Le renouvellement de ce criminel trafic dans ces établissemens et les lieux qui les avoisinent est d'autant plus déplorable que les habitans vivaient heureux, et auraient été à l'abri de tout danger si l'on avait pu obtenir du roi de Damel de renoncer à ses relations avec les Maures, politique qui entrait si intimement dans ses intérêts, que j'avais la plus grande espérance de la lui faire adopter quelque jour. Tandis que ces colonies étaient sous la domination anglaise, les Jalofs faisaient quelques progrès dans la civilisation; la confiance était tellement rétablie qu'un homme libre ou un esclave pouvait traverser en toute sécurité l'espace de quatre-vingt-quatre milles anglais qui sépare Gorée du Sénégal, en suivant la côte; et cependant, sur tout cet espace, il n'y a pas de maison ou de village qui soit rapproché de la mer de plus d'un ou deux milles. Les habitans traitaient leurs domestiques des deux sexes avec une humanité, une douceur qui bannissait tou e idée d'esclavage. On confiait à des esclaves le commandement des bâtimens destinés à faire le commerce de la gomme ou de la cire sur la rivière du Sénégal. C'étaient des esclaves qui composaient les équipages. Conséquemment des valeurs considérables leur

étaient confiées pour ces expéditions ainsi que pour le voyage d'Ealam. Je puis assurer que, pendant tout le temps de ma résidence au Sénégal, il n'est pas venu à ma connaissance un seul exemple de domestiques ayant trahi les intérêts de leur maître, et il est rare que j'aie entendu parler d'esclaves ayant déserté. La conduite des *Signaras*, c'est le nom qu'on donne aux femmes de couleur ou aux principales femmes noires libres, était également pleine de douceur et de bonté : en un mot, le pays offrait l'image d'une famille.

« Plusieurs esclaves des deux sexes, dont les parens avaient été émancipés, restaient dans la famille de leurs anciens maîtres, et étaient considérés comme les enfans de la maison. Des esclaves étaient journellement affranchis en récompense de leur bonne conduite, et il y a toute raison de croire que, sous une administration paternelle, dans quelques années la population entière aurait été libre de droit comme elle l'est déjà de fait. »

Extrait d'une lettre écrite du Sénégal, et adressée à l'un des directeurs de l'Institution africaine, sous la date du 19 *mars* 1818.

« La traite s'est accrue; elle s'accroît de jour en jour. En ce moment, il n'existe pas la moindre apparence de secret, ni la moindre crainte d'être interrompu dans l'exercice de ce coupable trafic. Et, en effet, c'est sur la rivière même que les esclaves sont embarqués, et les bâtimens qui les portent font voile à la vue des officiers de la garnison. Deux navires négriers, il y a quelque temps, sortirent de la rivière dans le moment même que trois bâtimens de guerre français, un vaisseau, un brick et une goëlette étaient à l'ancre à l'embouchure; et, bien que ces navires passassent assez près pour être interrogés, on n'y fit aucune attention et on ne leur fit subir aucun examen. Dans ma dernière lettre, je vous ai décrit l'état déplorable des villages environnans, et j'apprends actuellement que le renouvellement de ce commerce affreux est déjà connu au loin dans l'intérieur. Le roi de Damel, l'un des princes les plus puissans de cette partie de l'Afrique, s'est rendu, il y a quelque temps, dans le voisinage de la colonie.

Il a eu diverses conférences avec les négriers, sans doute pour s'assurer de la vérité des informations qui lui avaient été transmises; il s'est mis aussitôt après en campagne, et a commencé à incendier et à piller plusieurs villages de son gouvernement, accompagnant ses attentats des circonstances de la plus affreuse cruauté. Il réduisit ainsi en esclavage un grand nombre de ses sujets et les fit transporter sur les rives du Sénégal; là ils furent vendus, et pour jamais enlevés à leurs amis, à leurs familles, à leur patrie : c'est de ces infortunés que se composait la cargaison des deux navires dont j'ai parlé plus haut, et qui sont sortis de la rivière le 11 février dernier.

» Les négriers continuent de tirer des Maures un nombre considérable d'esclaves; le renouvellement de ce trafic scandaleux a élevé, parmi les Maures eux-mêmes, des débats et des guerres plus acharnés que jamais. On assure que de nombreuses caravanes d'esclaves ont été rassemblées dans l'intérieur, et se dirigent en ce moment vers cette colonie, où on les attend de jour en jour. »

Lettre d'une personne résidante au Sénégal, à l'un de ses correspondans à Paris, datée de Saint-Louis, Sénégal, 20 août, 1818.

« Il y a dans la rivière deux autres navires qui viennent d'arriver pour le même objet. Personne n'ignore ici qu'il y a 600 infortunés renfermés dans les *négreries*, c'est le nom infâme que l'on donne ici aux magasins d'esclaves, lesquels n'attendent qu'une occasion pour partir pour l'Amérique. Parmi eux, il y en a 150 pour le compte d'une maison de Nantes. Les frais s'étant accrus en conséquence des délais qui sont venus à la traverse, on ne donne à ces malheureux que tout juste la quantité de nourriture nécessaire pour les empêcher de mourir de faim. On les fait sortir un peu le matin et l'après-midi, chargés de chaînes, pour respirer un air plus pur que celui de leur cachot. On voit dans les rues des troupes de ces misérables; et moi-même j'en ai plusieurs fois rencontré qui se traînaient avec difficulté, le poids de leurs chaînes ne leur permettant que de marcher à petits

pas. J'en ai vu qui, en plein jour, étaient enchaînés dans la cour des fonctionnaires publics. Si vous connaissiez toutes les transactions infâmes, ou plutôt tous les crimes que produit dans ce pays la soif de l'or, vous pourriez à peine croire à tant d'atrocités; on a vu des blancs employés du gouvernement faire la chasse des noirs dans les rues mêmes de Saint-Louis, c'est-à-dire les faire enlever, soit libres, soit esclaves, et transporter sur la côte où un navire les attendait. Un pauvre noir ayant été ainsi enlevé, sa mère vint le lendemain offrir une somme d'argent pour sa rançon; l'honnête blanc prit l'argent, et deux jours après et la mère et le fils faisaient voile pour l'Amérique. Ce dernier, indigné d'une telle horreur, se tua, en s'écriant : « Homme blanc, qui dévores les noirs, je ne puis me venger de toi qu'en te privant de ma personne! » Cet événement eut lieu subséquemment à l'abolition de la traite par le gouvernement français. »

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DE NAVIRES NÉGRIERS CAPTURÉS OU VISITÉS.

Nous n'avons pas jugé convenable de réimprimer ici l'affaire du *Rôdeur* et de la *Jeune Estelle;* nous supposons que les détails horribles de ces deux affaires sont suffisamment connus. On se rappelle avec un sentiment d'horreur ces esclaves à bord du *Rôdeur,* qui, amenés sur le pont pour y respirer l'air, s'élancèrent dans la mer; et ces malheureux qui, avant d'entrer dans le port de la Guadeloupe, furent jetés à la mer, parcequ'ils étaient aveugles par suite de la maladie ophtalmique qui avait exercé ses ravages sur le navire pendant la traversée.

On n'a pas oublié non plus, dans l'affaire de la *Jeune Estelle,* ces malheureux renfermés dans des barils, et jetés à la mer, pour cacher au vaisseau de croisière les traces d'un commerce illicite et barbare.

I. — Le Saint-Joaquim, *négrier portugais, capturé par le Cumberland, et emmené au Cap de Bonne-Espérance.*

DÉPOSITION DU COMMANDANT DE LA PRISE.

« A comparu en personne James Eicke, lieutenant de la marine royale, et appartenant au vaisseau de guerre de sa majesté, *le Cumberland*, lequel, ayant juré de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dépose ce qui suit :

» Le 15 février 1815, James Eicke se rendit à bord du *Saint-Joaquim*, comme commandant de la prise; il continua de rester à bord plusieurs jours après l'arrivée de ce navire dans la baie de Simon, cap de Bonne-Espérance, qui eut lieu le 19 dudit mois. Il resta à bord jusqu'à ce qu'en vertu d'un décret de l'honorable cour les esclaves composant la cargaison fussent débarqués, et lui-même surveilla les détails de ce débarquement. Quand il arriva à bord, il apprit que ledit navire avait fait voile de Mozambique vingt-deux jours auparavant, à laquelle époque toutes les personnes à bord étaient en bonne santé; mais que, pendant les vingt-deux jours de traversée, treize esclaves étaient morts. Dans l'intervalle entre la capture et l'arrivée à la baie de Simon, les esclaves survivans ont été tous faibles et maladifs : près d'une centaine étaient affectés du flux de ventre. Les secours de l'art furent administrés à tous ceux dont l'état le requérait. Le navire paraît construit, non comme bâtiment marchand, mais comme pirate et fin voilier. Les esclaves étaient tous couchés, dans un état complet de nudité, sur un plancher composé de planches grossières et non façonnées : ce plancher recouvrait l'emplacement où l'on avait mis l'eau et les provisions des esclaves. L'espace occupé par les esclaves n'avait pas plus de deux pieds de hauteur, et la place allouée à chacun d'eux était si resserrée qu'ils se touchaient les uns les autres; la plupart étaient enchaînés par une jambe, quelques uns étaient attachés trois à trois; les fers étaient d'une grande pesanteur. Un grand nombre avaient le flux; ils ne pouvaient s'éloigner pour faire leurs évacuations, et restaient ainsi

couchés sur leurs propres excrémens, qu'il ne fut possible d'enlever qu'après que tous les esclaves furent débarqués. Du 19[e] au 24[e] jour après le débarquement, treize moururent, malgré la bonne qualité des provisions, les secours de l'art et tous les soins de l'humanité la plus active; il en mourut encore trente du 24 février au 17 mars, toutes morts occasionées, comme il en est convaincu en son âme et conscience, par les barbares traitemens de l'équipage portugais. Plus de cent de ces infortunés, lors de leur débarquement, avaient à peine l'apparence d'êtres humains et animés; leurs personnes ne présentaient que l'image de squelettes recouverts d'une peau, et se mouvant par les ressorts d'un lent mécanisme. Le reste était sans force et dans un état maladif. Le capitaine Baker ayant demandé au pilote combien, dans son opinion, auraient pu parvenir à leur destination, la réponse à cette question fut: « Environ la moitié du nombre embarqué. » Pendant l'intervalle entre la capture et le débarquement, les Portugais distribuèrent aux esclaves deux repas par jour, l'un à sept heures du matin, le second à cinq heures du soir, n'allouant jamais à chaque esclave plus d'une demi-pinte d'eau par repas. Il termine en déclarant qu'il n'a jamais vu des bêtes de somme traitées avec autant de barbarie que l'étaient, de la part des Portugais, les esclaves à bord du *Saint-Joaquim* (1). »

II. — L'Éléonore, *navire négrier, sous pavillon français.*

« Au mois d'août 1816, le capitaine Curran, commandant le vaisseau de guerre *le Tyne*, reçut du gouverneur Farquhar l'ordre de visiter la côte de Madagascar, à l'effet de réprimer toutes les tentatives qui pourraient être faites pour pratiquer la traite des noirs dans ces parages. Le capitaine se hâta d'obéir à cet ordre; dès l'après-midi du jour de son départ, il rencontra en mer et captura la goëlette anglaise *le Gustave*, appartenant au Port-

(1) Douzième rapport de l'Institution africaine, p. 26.

Louis, parti de Madagascar pour l'île de France, avec 64 esclaves à bord.

» Continuant de faire voile vers Madagascar, le capitaine Curran visita les ports de Manivoul, Foul-point et Tamatave, qui sont les trois points principaux de cette île d'où les négriers tirent leurs esclaves.

» Dans le dernier de ces ports, il captura et amena à Port-Louis trois goëlettes, *l'Alligator*, *la Petite Amie* et *l'Héloïse*, à bord desquelles on trouva des procurations pour acheter des esclaves par l'intermédiaire d'un riche négrier de Tamatave. Tous trois étaient équipés comme *le Gustave* pour la réception d'une cargaison d'esclaves.

» Ces quatre navires furent saisis sous pavillon anglais; mais quelque temps après le capitaine Curran captura un négrier sous pavillon français, appelé *l'Éléonore*, appartenant à Saint-Denis, île Bourbon, allant de Tamatave à l'île de France, avec 137 esclaves à bord. Le capitaine Curran s'exprime en ces termes, dans le compte qu'il rend de cette capture au gouverneur Farquhar :

» Pour nous, Messieurs, qui avons vu la manière horrible dont ces malheureux étaient entassés les uns sur les autres, c'est un sujet d'étonnement et de surprise qu'un si grand nombre d'entre eux aient pu exister si long-temps, respirant une atmosphère suffocante et impure dans la cale d'un navire qui contenait un nombre si disproportionné de ces infortunés. A la pointe du jour, aussitôt que l'œil put discerner les objets, nous aperçûmes un nombre considérable de ces malheureux entassés en monceau, comme une masse compacte, sur le centre du tillac du navire, par l'impossibilité, je présume, de les refouler avec les autres dans la cale. Lorsqu'on les transporta à bord du *Tyne*, un grand nombre d'entre eux étaient dans un état d'extrême faiblesse ; mais j'espère que les secours de l'art, qui leur sont prodigués avec toute l'humanité possible, par les chirurgiens du vaisseau, les rappelleront à la santé.

» J'aurais souhaité cordialement que le transport de ces infortunés du bâtiment négrier à bord du *Tyne* eût eu pour témoins les grands philanthropes, fondateurs de cette Institution africaine établie en Angleterre pour surveiller l'exécution des lois prohibitives de la

Traite, et ces hommes à jamais estimables qui, par leur persévérance jusqu'au moment où le succès a couronné leurs vertueux efforts, ont acquis une si pure et si noble gloire et à eux-mêmes et à la nation britannique tout entière. Ce moment les aurait payés de tant d'années de travaux et d'infatigables efforts.

» *L'Eléonore* avait, avant ce voyage, essayé d'introduire une cargaison d'esclaves à l'île de France; mais le mauvais temps l'avait refoulée sur Madagascar. On peut, par l'extrait suivant du journal de *l'Eléonore*, se faire une idée des souffrances des esclaves pendant ces traversées, qui cependant sont si courtes, comparées à la traversée d'Afrique aux Indes occidentales. « Quatre heures, vent frais et *rafales*. — Mer haute. Fermé les écoutilles. — Après midi, temps plus calme. Rouvert les écoutilles. Trouvé quatre esclaves morts, suffoqués par le manque d'air. »

» Le capitaine Curran dit que le navire n'avait mis à la voile que depuis quelques jours lorsqu'il fut capturé; et déjà son journal était rempli de signes indiquant la mort d'esclaves. (1) »

III. — *Affaire de* la Nuova Félicidade, *goëlette portugaise, extraite des lettres de John B. Curran, capitaine du vaisseau* le Tyne, *à R. T. Farquhar, gouverneur de l'île de France.*

« La goëlette *la Nuova Felicidade*, sous le commandement d'Antonio Joachim, fut prise le 30 juillet 1819, ayant soixante-onze esclaves à bord, sous la latitude de 2 degrés 23 minutes nord, par le vaisseau de sa majesté *le Pheasant*, capitaine Kelly. Ce bâtiment, du port *de onze tonneaux seulement*, avait été frété le 23 juin 1819 à l'île du Prince. L'équipage se composait du capitaine et de onze matelots.

» Ce navire fut amené à Sierra-Léone par le capitaine Kelly, pour y subir son jugement. Nous extrayons le passage suivant de la déclaration faite par cet officier devant la cour.

« Je déclare, en outre, que j'ai trouvé ces malheureuses créatures dans un état que repoussent avec horreur tous les principes d'hu-

(1) Onzième rapport de l'Institution africaine, p. 6.

manité. Seize hommes enchaînés deux à deux par les pieds, et vingt enfans entassés l'un sur l'autre, occupaient dans le fond de cale un espace de dix-huit pieds de long, sept pieds huit pouces de large, sur une hauteur d'un pied huit pouces, ayant sous eux de l'igname, qui leur servait tout ensemble de nourriture et de litière.

» L'un de ces infortunés était attaqué d'une violente dyssenterie, et les évacuations naturelles que lui occasionait son état, découlant sur l'igname dont il se nourrissait, offraient un spectacle qui répugne à décrire. . . . .

» L'état des esclaves, quand on leur eut ôté leurs fers, excitait la pitié. La plupart ne pouvaient se tenir debout, d'engourdissement et d'inanition. L'espace occupé par les femmes, au nombre de trente-quatre, était encore plus étroit que celui qu'occupaient les hommes : il n'avait que neuf pieds quatre pouces de long; quatre pieds huit pouces de large, sur deux pieds sept pouces de hauteur. Elles n'étaient point enchaînées, et comme elles avaient eu sans doute la permission de venir pendant le jour sur le tillac, elles étaient dans un état moins fâcheux que les hommes (1). »

IV. — *Extraits des papiers relatifs à la Traite des Noirs, présentés, en 1819, aux deux chambres du parlement britannique, par ordre du prince régent.*

« L'entassement des esclaves à bord des navires négriers est plus horrible que jamais. La mortalité y est épouvantable. Parmi les faits qui sont venus à notre connaissance sont les suivans :

1. *La Vénus Havanaria*, sous pavillon espagnol, d'environ 180 tonneaux, a emmené de la rivière Bonny 530 esclaves. Capturée à son passage à la Havane, et conduite à Tortola, la mortalité s'est trouvée avoir monté à 120.

2. *La Manella*, de 272 tonneaux, fit voile sous pavillon espagnol, et chargea, dans la rivière Bonny, 642 esclaves. La mortalité, pendant la traversée aux Indes orientales, antérieurement à la capture du bâtiment, s'était élevée à 140.

3. *La Gertrude*, sous pavillon espagnol, chargea 600 esclaves. Ce navire fut pris sur la côte d'Afrique et emmené à Sierra-Léone

(1) Quatorzième rapport de l'Institution africaine, 1820, p. 11.

pour y être jugé. Mais, bien qu'un très court espace se fût écoulé depuis que les esclaves étaient à bord, telle était la manière horrible dont on les avait entassés, qu'avant, ou très peu de jours après l'arrivée à Sierra-Léone, 200 esclaves étaient morts ; un grand nombre des esclaves survivans étaient dans un tel état d'affaiblissement, résultat de leurs souffrances, que leur santé était irréparablement et pour jamais détériorée.

4. *La Maria Primeira*, sous pavillon portugais, avait chargé environ 500 esclaves. Avant que le navire fût arrivé à Sierra-Léone l'entassement de ces malheureux en avait réduit le nombre à 405; et, après le débarquement, une centaine moururent des maladies contractées à bord.

5. Le brick portugais le *San-Antonio*, de 120 tonneaux, avait chargé 600 esclaves. Lors de la capture, bien que ce navire n'eût encore fait que 80 lieues de marche, 30 esclaves étaient déjà morts; un grand nombre d'autres étaient mourans, et moururent effectivement quelque temps après. L'officier coureur prit 150 esclaves à bord de son propre bâtiment pour prévenir la mortalité universelle qu'il appréhendait. Lorsqu'il mit le pied pour la première fois à bord du bâtiment portugais, il trouva, parmi les malades, un cadavre dans un état de putridité absolue.

6. *Le Carlos*, navire espagnol de 200 tonneaux, avait chargé 512 noirs, en addition à son équipage, qui consistait en 84 hommes. 80 esclaves environ étaient morts lors de la brise; le reste était dans un état déplorable. Nous pourrions ajouter un plus grand nombre de faits, mais ceux que nous avons cités suffisent pour donner une idée de l'état habituel de mortalité à bord des navires employés à la Traite des Noirs.

V. — *Extrait de la gazette de Sierra-Léone, en date du 12 janvier 1822.*

« La goëlette ——, commandée par don Moralès, arriva à Rio-Pongas pendant le mois d'août dernier : là elle chargea 260 esclaves, et mit à la voile pour la Havane au commencement de septembre. Notre correspondant déclare que Moralès, tandis qu'il

était occupé à compléter sa cargaison, donna plusieurs preuves de férocité envers ses esclaves, mais il paraît que lorsqu'il fut en mer la cruauté de ce monstre monta à son comble. Le nombre des esclaves à bord étant beaucoup trop grand pour les provisions du navire, il commença d'abord par réduire les rations de riz et d'eau; en conséquence de quoi, quelque mécontentement se manifesta parmi les esclaves. Moralès, sourd à leurs plaintes, par manière de punition les tint tous renfermés dans la cale, pendant trois jours, sans leur donner de nourriture d'aucune espèce; et, par une barbarie qui ne se rencontre que dans les négriers, il fit décharger toutes les armes à feu du bâtiment sur ces pauvres malheureux, attachés les uns aux autres par de fortes chaînes à fond de cale. Quelques matelots voulurent s'interposer en leur faveur, Moralès les fit taire en coupant avec son sabre la tête de l'un des mécontens. Il retourna alors à Rio-Pongas; là, avec le secours des facteurs négriers, il prit de nouvelles provisions, remplaça les esclaves morts, et fit de nouveau voile pour la Havane.»

« Nous tenons tous ces faits de Moralès lui-même : tout commentaire serait superflu. »

VI. — *Affaires de quelques navires négriers, capturés dans la rivière de Bonny.*

«Le brick *la Vigilante* fut capturé par le lieutenant Mildmay, dans la rivière Bonny, sur la côte d'Afrique, le 15 avril 1822. Ce brick appartenait à la marine de Nantes; il était de 240 tonneaux, et avait à bord, au moment où il fut pris, 345 esclaves; il était monté de 30 hommes, armé de 4 pièces de 12, lesquelles furent amenées sur un des côtés pour l'attaque. Voici les détails de cette affaire tels qu'on les rapporte:

»Sir Robert Mends commandait sur la côte d'Afrique une escadre, qui y stationnait, par ordre du gouvernement anglais, pour empêcher les infractions aux lois relatives à l'abolition de la Traite des Noirs. Il expédia le lieutenant Mildmay, avec les embarcations de son escadre, pour faire une reconnaissance dans la rivière Bonny, endroit où il était notoire que ce trafic avait lieu. Les em-

barcations ayant franchi la barre, peu d'instans après le lever du soleil, à sept heures environ, six voiles (deux goëlettes et quatre bricks) furent aperçues à l'ancre, à la hauteur de la ville de Bonny. Lorsque les embarcations furent à environ quatre milles de distance, elles mirent leurs pavillons dehors; et, en avançant, on vit clairement les bâtimens négriers amarrés en travers de la rivière, avec des embossures à leurs câbles, tous armés, ayant, suivant les apparences, à peu près 400 esclaves à bord, et leurs équipages dans une attitude qui annonçait qu'ils étaient prêts à résister à toute attaque qui pourrait être dirigée contre eux. Les deux goëlettes et trois des bricks ouvrirent un feu nourri de mitraille et de mousqueterie sur les embarcations anglaises lorsqu'ils les virent s'approcher. Aussitôt que ces embarcations se trouvèrent assez près pour que leurs coups portassent, elles répondirent au feu des bâtimens, qui tous tombèrent bientôt en leur pouvoir.

» C'étaient, outre *la Vigilante*, *l'Yeanam*, goëlette espagnole, de la Havane, de 306 tonneaux, 380 esclaves à bord; *la Vicua*, autre goëlette espagnole, aussi de la Havane, 180 tonneaux, 325 esclaves à bord; *la Petite Betsy*, brick français, de Nantes, 184 tonneaux, 218 esclaves à bord; *l'Ursule*, brigantin français, de Saint-Pierre-Martinique, 100 tonneaux, 347 esclaves à bord : tous montés et armés de manière à pouvoir se battre en désespérés s'ils étaient attaqués. *Le Théodore*, brick français, n'avait pas d'esclaves à bord; mais ceux qu'il devait prendre étaient à terre, et n'attendaient que le moment d'être embarqués.

» Un grand nombre d'esclaves sautèrent à la mer pendant le combat, et furent dévorés par les requins. A bord de *l'Yeanam*, qui fit la résistance la plus opiniâtre, les esclaves eurent beaucoup à souffrir; quatre furent tués et dix blessés. Dans les dix blessés se trouvaient trois femmes : une pauvre jeune fille d'environ dix ans eut les deux jambes emportées, une autre perdit le bras droit, et la troisième reçut un coup de feu dans le côté. Même après avoir rendu leur bâtiment aux Anglais, quelques uns des matelots espagnols se cachèrent dans la cale, et armant les fusils des esclaves, les firent tirer sur les Anglais. Le lieutenant Mildmay vit à bord de ce bâtiment une jeune négresse, de douze à treize ans environ, chargée d'une lourde chaîne, de dix pieds de long, qu'elle traî-

nait en marchant. Il ordonna qu'elle fût à l'instant même délivrée de ses fers; et pour que le capitaine qui l'avait traitée si cruellement pût apprécier le supplice qu'il avait lâchement infligé à une malheureuse enfant, innocente et sans protection, il le fit à l'instant charger de ces mêmes fers.

» La goëlette espagnole *la Vicua*, lorsqu'elle fut prise, avait à bord une mèche allumée, pendante sur le magasin à poudre qui était ouvert : elle avait été allumée et placée en cet endroit par les marins de l'équipage avant qu'ils se jetassent à la mer pour gagner la terre à la nage. Un des matelots anglais l'aperçut et se hâta de mettre son chapeau sous la mèche enflammée et de l'emporter. Le magasin contenait une énorme quantité de poudre, et une seule étincelle qui serait tombée de la mèche enflammée aurait fait sauter 325 malheureuses victimes enchaînées dans la cale. Ces monstres d'iniquité eurent les plus vifs regrets, après l'action, de voir manquer leur infernal projet.

» Les esclaves furent trouvés, au moment de la capture de ce bâtiment, les uns couchés sur le dos, les autres assis à fond de cale. Ils étaient enchaînés les uns aux autres par les bras et par les jambes. Des colliers de fer étaient autour de leur cou. Pour ajouter encore à ces moyens atroces, une longue chaîne les attachait les uns aux autres, et allait s'adapter à plusieurs colliers, afin que leurs maîtres fussent encore plus sûrs qu'ils ne s'échapperaient pas de cette horrible prison. On trouva aussi dans le bâtiment des menottes destinées à servir d'instrumens de torture. Dans le désespoir que causait aux noirs la captivité et la souffrance, il leur arrivait souvent de se battre les uns les autres, et de décharger leur rage sur ceux qui étaient leurs voisins, en les mordant et en leur arrachant la chair. Quelques uns étaient serrés avec des cordes, et beaucoup avaient les bras horriblement déchirés. Plus de 150 moururent dans le trajet de Bonny à Sierra-Léone. La goëlette espagnole de la Havane fut séparée des autres bâtimens par une affreuse tempête, comme ils se rendaient dans ce port : elle se perdit, et 380 esclaves furent engloutis dans les flots! Les autres bâtimens furent conduits à Sierra-Léone : ceux d'Espagne y furent laissés, pour être jugés par la commission mixte de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. Les navires français furent envoyés en Angleterre, pour y être mis

à la disposition du gouvernement, qui leur ordonna de se rendre en France, où ils furent condamnés par le tribunal correctionnel de Nantes. Tous les esclaves ont été mis en liberté, et distribués dans les villages de la colonie de Sierra-Léone, où d'autres nègres ont déjà formé des établissemens; là ils ont trouvé, avec la liberté, toutes les facilités nécessaires pour s'instruire dans tout ce qui concerne l'agriculture et les métiers (1).

VII. — *Extrait du rapport de sir George Collier, en date du 17 décembre 1821.*

« Rien n'atteste plus énergiquement la coupable indifférence et la barbare insensibilité avec laquelle les négriers portugais et espagnols considèrent les souffrances qu'ils infligent aux infortunés Africains que la Traite fait tomber entre leurs mains, que la manière horrible dont ils entassent ces malheureux à bord de leurs goëlettes.

» Dans deux petits bâtimens, l'un de 73, l'autre d'environ 160 tonneaux, capturés presque en même temps par les chaloupes du *Tartar* et du *Thistle*, se trouvaient 700 esclaves. La hauteur des entreponts de ces navires n'était que de trois pieds. Les esclaves étaient tous enchaînés deux à deux, le pied de l'un attaché au pied de l'autre. La fièvre, la dyssenterie, et toute la suite des maladies épouvantables attachées au climat africain, augmentées encore par une malpropreté rebutante et des émanations horribles, qu'il est impossible de décrire, avaient déjà fait parmi eux de rapides ravages. Je vis que si de prompts remèdes n'étaient appliqués, une mortalité générale allait infailliblement s'ensuivre. Je consultai donc M. Patten, chirurgien du *Tartar*, M. Clark, assistant chirurgien, et M. Bennet, exerçant les mêmes fonctions à bord du *Thistle*; je les priai d'interposer les secours de leur art, s'ils jugeaient ces secours de quelque utilité. Aussitôt on procéda à l'inspection générale des esclaves; on transporta sur le

(1) Extrait de la *Gazette de Sierra-Leone*, en date du mois de mai 1823, relativement à l'affaire de *la Vigilante*; et de renseignemens communiqués par le lieutenant Mildmay.

Tartar tous ceux que l'on trouva attaqués de fièvre, de dyssenterie, et autres maladies; le nombre des malades s'éleva à près de cent; et, bien qu'il y eût dans cet acte un extrême danger, néanmoins, grâce aux mesures de précaution adoptées, grâce surtout au zèle actif et à l'humanité infatigable de ces dignes officiers de santé, la seule personne qui gagna la fièvre à bord du *Tartar* fut l'assistant chirurgien, et il se rétablit complètement.

»Malgré tous nos efforts et tous nos soins, plusieurs esclave moururent; et je suis persuadé que tel eût été le sort du plus grand nombre, si je n'avais pas retiré les malades de la cale pestilentielle des vaisseaux négriers.

»Je dois ajouter une autre circonstance, c'est que je hasardai d'ôter les fers à tous les esclaves aussitôt après la capture, au grand étonnement et aux alarmes sérieuses des négriers qui m'assuraient qu'en en usant ainsi j'exposais la vie de tous les blancs. Mais, bien loin de là, les pauvres malheureux, reconnaissans des adoucissemens apportés à leur déplorable situation, témoignèrent leur gratitude par tous les moyens en leur pouvoir.

»Ce que j'en dis n'est point pour m'attribuer dans tout ceci aucun mérite personnel: je n'ai fait que ce que l'humanité, et conséquemment que ce que mon devoir m'ordonnaient de faire; tout autre officier anglais dans les mers de l'Afrique en eût fait autant. J'ai voulu seulement montrer par ces détails quelle est la situation déplorable des esclaves entre les mains des négriers et des équipages espagnols et portugais, et avec quelle impitoyable indifférence on envisage leurs souffrances.»

VIII. — *Le* San Jose Hallaca, *Schooner portugais.*

«Le schooner portugais, le *San Jose Hallaca*, capturé par le lieutenant Hagan, à bord du *Thistle*, et condamné par la cour mixte anglo-portugaise établie à Sierra-Léone, présente un exemple déplorable de la manière barbare et atroce avec laquelle la Traite est pratiquée sur la côte occidentale de l'Afrique. Ce schooner, ou plutôt cette felouque, du tonnage de sept tonneaux seulement, n'avait que vingt-huit pieds en longueur, et l'entre-

pont au-dessus des barils d'eau, sur lesquels les misérables esclaves étaient étendus enchaînés, n'avait que dix-sept pouces de hauteur.

» D'après les renseignemens fournis au lieutenant Hagan dans la rivière de Calabar, détails confirmés ensuite par les dépositions faites à Sierra-Léone, il paraît que trente esclaves furent embarqués dans cette felouque au Calabar; qu'elle fut deux mois en mer, sans pouvoir gagner l'île du Prince, et fut obligée de retourner au Calabar avec une perte de dix esclaves morts de faim.

» C'est alors qu'elle fut capturée par les chaloupes du *Thistle*, qui retirèrent les vingt malheureux survivans des mains du duc Ephraïm, au pouvoir duquel ils se trouvaient alors. Le lieutenant Hagan représente l'état de ces pauvres gens lorsqu'ils furent transportés à bord du *Thistle*, comme véritablement déplorable. L'action des fers sur les bras et les chevilles de pieds, les macérations produites par les barils sur lesquels ils étaient couchés, jointes à leur état d'extrême faiblesse, offraient tout ensemble un spectacle de souffrance et d'horreur, tel que cet officier, après un long séjour dans ces parages, n'avait encore rien vu de semblable. Six ou huit de ces malheureuses victimes de la cupidité négrière moururent à bord du *Thistle*, dans la traversée à Sierra-Léone. Les autres ont été placés à leur arrivée dans les hôpitaux, où l'on a déjà l'espoir de leur complet rétablissement (1). »

IX. — *Affaire du navire portugais le* Santo Antonio *de Lisboa.*

« Le *Santo Antonio* de Lisboa, appartenant à Bahia, fit voile pour la côte d'Afrique, porteur d'un passe-port royal marqué au numéro 13, l'autorisant à faire la Traite, à se rendre dans les ports de Molembo, avec permission de toucher à Saint-Thomas et à l'île du Prince, et à charger 295 esclaves, à cinq esclaves par tonneau.

» Au lieu de se diriger sur Molembo, ce navire alla toucher à Porto-Novo; là, comme il paraît par le journal du bâtiment, on débarqua le chirurgien, et la cargaison fut mise à terre. Le *Santo*

(1) Extrait de la gazette de Sierra-Léone, 31 août 1822.

Antonio resta sur ce point jusqu'à ce qu'il eût complété son chargement d'esclaves. Il fut capturé en mer, le 8 octobre, un jour après son départ de Porto-Novo, par le vaisseau de Sa Majesté le *Ban*, capitaine Phillips. Il avait à bord 336 esclaves, c'est-à-dire 41 de plus qu'il n'était autorisé à charger par son passe-port. *Trois cent trente-six esclaves sur un vaisseau de cent dix-huit tonneaux!*

»Il a été déclaré par le commissaire du gouvernement britannique que les négriers ont parmi eux organisé le parjure. Ce système coupable se découvre pour l'ordinaire par les contradictions dans lesquelles ils tombent à propos de questions qu'ils supposent porter sur des objets indifférens, et sur lesquels conséquemment ils n'ont point préparé leur réponse. Il y a toujours quelques faits et quelques documens irrécusables qui se font jour à travers ce labyrinthe de fausseté et de parjure; et les déclarations simples et sans art des malheureux esclaves viennent les corroborer de tout le poids de la vérité.

»L'affaire dont nous parlons présente une preuve déplorable de la vérité de cette assertion; elle prouve que l'étendue du mal n'a pas diminué depuis le moment où les commissaires de Sa Majesté ont commencé leurs travaux. Les esclaves avaient été chargés à Porto-Novo, troisième degré quarante-cinq minutes de latitude nord; et cependant le capitaine et le chirurgien, dans leurs interrogatoires, affirmèrent, sous la foi du serment, que ce chargement s'était effectué à Molembo, huitième degré de latitude sud. Néanmoins, dans le cours des interrogatoires particuliers qui suivirent, le capitaine cédant à la voix de sa conscience, avoua que le chargement avait eu lieu la veille à Porto-Novo, côte de Biafra. Quoi qu'il en soit, il est digne de remarque que, quelques jours avant cet aveu, ayant été confronté avec deux de ces esclaves, ceux-ci le reconnurent pour les avoir achetés et embarqués sur la côte de Dahomey. Nous craignons que ses déclarations ne soient pas d'un grand poids; car, dans le même interrogatoire, il déclara sous serment que c'était la première fois qu'il voyait le vaisseau *le Ban*; et cependant son passe-port porte qu'il a été visité par ce vaisseau.

»Le chirurgien persista dans son parjure jusqu'à la fin. Il jura

qu'étant malade on l'avait mis à terre à Molembo, et qu'il n'avait depuis rejoint le navire qu'à l'époque où il fit voile.

» Probablement il ignorait les aveux du capitaine; probablement aussi il ne songeait pas que ses déclarations étaient positivement démenties par le journal du navire. En conséquence il se montra résolu à maintenir ses premiers interrogatoires. La cour a exprimé d'une manière sévère l'indignation que lui causait le système de parjure organisé parmi les témoins dans ces sortes d'affaires, et elle a déclaré sa ferme résolution d'employer tous les moyens dans ses attributions, pour mettre un terme à ce douloureux scandale. Les esclaves ont été mis en liberté; le navire a été condamné, le capitaine et le chirurgien ont été envoyés en prison (1). »

X. — *Vaisseau négrier espagnol.*

« Dans notre dernier numéro nous avons parlé d'un navire négrier espagnol, faisant la traite à Shébar, sous pavillon français : c'est avec un profond sentiment de douleur et d'indignation que nous informons nos lecteurs que l'arrivée de ce bâtiment à Shébar a été suivie des scènes sanglantes inséparables de ce trafic criminel.

» Les Cossous, peuple résidant à une quarantaine de milles dans l'intérieur, désirant ouvrir une communication directe avec la mer, afin de recevoir à meilleur marché du rhum, de la poudre et des armes à feu, ont fait une irruption générale, mettant tout à feu et à sang sur leur passage. Huit villages ont été brûlés ou détruits de fond en comble. Les paisibles habitans que le fer a épargnés ont été faits esclaves; tous ceux qui étaient propres à la vente ont été vendus à un scélérat d'Europe qui commande le navire (2). »

(1) Gazette de Sierra-Léone, 28 décembre 1822.

(2) Gazette de Sierra-Léone, 11 octobre 1823.

DÉTAILS SUR LA COLONIE DE SIERRA-LÉONE.

Hâtons-nous maintenant de nous reposer des sentimens pénibles que le tableau de tant de cruautés doit avoir excité dans nos cœurs ; un spectacle plus consolant nous attend ; c'est celui d'une société d'Africains, naguère esclaves, et jouissant aujourd'hui de tout le bien-être de l'ordre social et du bonheur domestique. La colonie de Sierra-Léone contient plus de 10,000 Africains arrachés aux horreurs des navires négriers. Voilà des hommes qui ont été enlevés à leur terre natale pour être condamnés à un cruel et éternel esclavage ; voyons ce que ces hommes peuvent devenir ; quelles facultés morales et intellectuelles se manifestent en eux, lorsqu'ils sont traités en êtres raisonnables, et formés aux habitudes de la civilisation.

Nous avons dit que la presque totalité de la population se compose d'esclaves libérés.

Nous allons donner l'extrait de deux lettres écrites au commencement de cette année 1824, par un témoin oculaire, qui décrit ainsi l'aspect de ces malheureux lorsqu'ils sont retirés de la cale pestilentielle des navires négriers :

« Combien les horreurs de la traite n'excitent-elles pas l'indignation, quand l'on contemple ces infortunés affaiblis, dans leur constitution, ne présentant aux regards que l'image de squelettes ! bien qu'ils aient été trois mois déjà dans la colonie, bien qu'ils aient été traités avec tous les soins de la charité la plus attentive, ils ne sont pas encore remis des effets du traitement barbare qu'ils ont éprouvé à bord des bâtimens négriers.

» Le gouverneur de la colonie me dit qu'il était impossible, à moins de l'avoir vu de ses propres yeux, de se faire une idée de l'état déplorable dans lequel se trouvent ces infortunés au moment de leur sortie des bâtimens de la traite ; et en effet j'ai visité une école composée principalement d'enfans provenans des dernières importations d'esclaves, et c'est véritablement un spectacle qui fait pitié que l'état maladif et souffrant où sont la plupart de ces petits malheureux. Quand je fis remarquer quelques jeunes filles qui paraissaient jouir d'une meilleure santé, on me dit qu'elles étaient nées dans la colonie. Les plus âgés sont long-temps obli-

gés de porter à l'école, sur leur dos, les pauvres enfans malades. Plusieurs sont six mois entiers à se rétablir; plusieurs meurent. Le docteur Ritchie me dit, sur la Gambie, où il avait lui-même résidé quelque temps, qu'en voyant débarquer ces infortunés des bâtimens négriers, on croirait que plus de la moitié est dans l'impossibilité de se rétablir jamais ; on m'a dit que tel est l'état déplorable où se trouvent les enfans ainsi importés que la plupart ne manifestent d'autre désir que celui de mourir. »

Sierra-Léone est situé sur la rive sud du fleuve de Sierra-Léone, 8 degrés 30 minutes de latitude nord. La capitale est Free-Town (Ville-Libre), sur la baie de Saint-George, à 6 milles du cap de Sierra-Léone. Plusieurs villages s'étendent de Free-Town dans l'intérieur, dans diverses directions. Ces villages sont le Régent, Gloucester, Wilberforce, Kissey, Wellington, Waterloo, Kent, York, Charlotte, Bathurst et Léopold. La colonie est ouverte aux brises de mer; les montagnes qui l'avoisinent sont d'une hauteur considérable, et la rivière est navigable pour les plus forts navires.

La population de la colonie est d'environ 17,000 habitans; elle se compose des premiers colons venus d'Angleterre et de la Nouvelle-Ecosse, de noirs marons de la Jamaïque; d'esclaves provenans des bâtimens négriers; et de quelques centaines d'habitans des tribus adjacentes, tous ces derniers sont des hommes de couleur. On peut ajouter une centaine d'Européens employés civils ou militaires, ecclésiastiques, instructeurs, marchands et artisans. La plupart des emplois subalternes sont occupés par les habitans de la colonie.

On lira avec plaisir les extraits suivans, qui donnent sur l'état florissant de cette colonie des détails intéressans.

I. — *Extrait des papiers relatifs à la Traite des Noirs, présentés aux deux Chambres du Parlement, en* 1819, *par ordre du Prince Régent.*

« En général la conduite des esclaves libérés leur a mérité l'approbation et la confiance des gouverneurs, et un grand nombre d'entre eux ont été jugés dignes de remplir des fonctions ju-

diciaires subalternes, telles que celles de jurés, de constables, etc.

»Et en effet, depuis la fondation de la colonie, ces fonctions ont été presque exclusivement occupées par des noirs. Sierra-Léone offre l'important exemple d'une société noire composée d'hommes libres jouissant des bienfaits de la constitution britannique; se livrant aux paisibles occupations d'un commerce légal, de l'agriculture ou des arts mécaniques; soumis, dans toutes leurs relations sociales, aux règles prescrites par la loi anglaise et les préceptes du christianisme; et, par le moyen des écoles et autres institutions salutaires, avançant rapidement dans l'échelle de la civilisation et des lumières.

»Le docteur Hagan, principal juge de la colonie, s'exprime ainsi dans une lettre en date du mois d'octobre 1816 :

«Une population de dix mille hommes libres, réunie sur un point aussi favorablement situé, gouvernée et dirigée dans un but si noble, forme un tableau trop imposant dans la marche morale des affaires humaines pour ne pas fixer l'attention de l'observateur éclairé. Je prends cette colonie telle qu'elle est, et la considérant sous le point de vue du grand objet que se sont proposé ses fondateurs, elle me semble au total remplir son objet.

» Quoi que puisse laisser à désirer une population originairement esclave, j'y aperçois néanmoins les élémens de l'ordre social et de la civilisation. Non seulement ces élémens existent, mais leur enfance est vigoureuse; ils ne demandent qu'une main habile pour en soigner la culture, et leur faire produire des fruits précoces et abondans. »

II. — *Extrait de la gazette de Sierra-Léone, en date du 1er septembre* 1821.

«Il est doux d'apprendre que, dans la dernière quinzaine, un grand nombre de Foulahs et autres habitans des parties éloignées de l'intérieur sont arrivés à Porto-Logo, afin d'y échanger de l'ivoire, de l'or, des bestiaux, contre des articles des manufactures d'Europe. Peut-être on ne sait pas généralement que M. K. Macaulay, dont l'ardeur et le zèle pour l'extension des relations commerciales avec les naturels du pays se sont signalés toutes les

fois qu'une occasion favorable s'est présentée pour cet objet, s'est hâté d'établir une factorerie importante à Porto-Logo, aussitôt que le succès de la mission d'Alemamy Abdukadar fut connu du public.

» C'est à cette factorerie que s'adressent journellement les Foulahs; tous les Amis de l'Afrique, et spécialement les Amis de cette colonie, doivent se féliciter qu'en conséquence des relations d'amitié tablies par cette maison, un grand nombre d'habitans de l'intérieur s'empressent de prendre part aux avantages du commerce légal, qui a été l'objet de la fondation de cette colonie. Ils connaissent parfaitement les vœux et les intentions du gouvernement local; ils savent la haine profonde que professent tous les habitans de Sierra-Léone pour l'infâme trafic de chair humaine. C'est donc avoir beaucoup fait dans l'intérêt de nos relations d'amitié et de commerce avec ces nations belliqueuses, qui autrefois étaient les plus attachées à la Traite, que de les voir commercer librement avec cette colonie, ce à quoi les encouragent l'influence d'Almamy de Tembo, et autres chefs, et surtout l'amour du gain, ce principe vital de toutes les relations commerciales. »

III. — *Extrait du rapport de sir George Collier, sur la côte d'Afrique, en date du* 12 *septembre* 1821.

« Au total, on peut dire que l'état de Sierra-Léone prend de jour en jour un aspect plus satisfaisant; et si l'on y continue les encouragemens déjà donnés au commerce anglais, nul doute pour que cette colonie ne dédommage amplement la mère patrie de sa sollicitude et de ses sacrifices pécuniaires.

Chaque année présente au commerçant de nouvelles perspectives encourageantes. Les communications actuellement ouvertes avec l'intérieur de l'Afrique promettent des résultats avantageux à la Grande-Bretagne; on a lieu d'espérer que, dans quelques années, des caravanes se fourniront à Porto-Logo (l'une des branches de la rivière de Sierra-Léone) des articles de manufacture britannique, pour de là les répandre dans l'intérieur du continent africain.

IV. — *Le président du tribunal criminel de cette colonie s'exprime en ces termes, dans une lettre adressée au Secrétaire de la Société des missions anglicanes.*

« Lors des sessions coloniales, tenues en décembre 1821, je m'informai près de M. Johnson si Regent's-Town contenait des habitans possédant les qualifications nécessaires pour remplir les fonctions de jurés, lui déclarant en même temps que, s'il s'en trouvait qui fussent dans ce cas, il était à propos de les requérir pour remplir ces fonctions conjointement avec les jurés de Free-Town. M. Johnson me nomma deux ou trois habitans de cette paroisse, qu'il me déclara dûment qualifiés pour cet objet, et l'un d'eux, nommé Josiah Yamsey, a siégé comme juré dans divers procès. La même communication fut adressée à messieurs During et Nylander; en conséquence de quoi divers habitans des villages de Gloucester et de Kissey, recommandés par ces messieurs, ont rempli d'une manière très satisfaisante les fonctions de jurés.

» Le résultat de cette expérience ayant complètement réussi, on continuera désormais d'appeler aux fonctions de jurés ceux d'entre les habitans des villages dûment qualifiés, jusqu'à ce que la population de ces villages, étant ainsi amenée peu à peu à se familiariser avec l'accomplissement de ces honorables fonctions, les listes de jurés soient formées parmi eux, dans la même proportion qu'à Free-Town. »

V. — *Extraits de la gazette de Sierra-Léone....* 1823.

« Pendant l'année dernière, le village de Kissey s'est beaucoup augmenté : de nouvelles rues ont été bâties, de nouveaux jardins formés, et la scène est animée par des centaines de nouveaux visages. L'église, que l'on a considérablement embellie, est remplie tous les dimanches d'une population paisible et pieuse. Son Excellence a paru extrêmement satisfaite des cultures effectuées dans le voisinage. Nos lecteurs se rappellent sans doute le ravin dangereux qui formait un obstacle presque insurmontable à la communication avec le district de Wellington ; grâces aux efforts

infatigables de Mr G. W. Nylander, une grande route a été établie, et un pont de pierre jeté sur le torrent; la route, de là, continue à travers une campagne délicieuse, dont le sol promet de récompenser les mains qui le défricheront. »

2. «Dans notre voyage au village de Léopold, nous avons vu avec plaisir que l'état des campagnes s'améliore journellement. Les belles récoltes de cassave excèdent de beaucoup les besoins des habitans; nous espérons y voir bientôt également en abondance le café, le riz, le coton et d'autres précieux articles de commerce. Les habitans vont diriger leur attention spéciale vers la manufacture du *tapioca*, de l'amidon et du *farina*. Son Excellence a daigné exprimer sa satisfaction de la grande quantité de savon confectionnée à Léopold. »

VI. — *Les détails suivans, que nous extrayons de lettres reçues dans le courant de l'année dernière, sont d'une nature très satisfaisante* :

« 1. Le plus grand nombre de ceux au milieu desquels j'habite, je les ai vu retirer de la cale pestilentielle des navires négriers. Je les ai vus s'élever des chaînes du marchand d'esclaves à l'état d'hommes laborieux, de sujets fidèles, de chrétiens pieux, d'époux tendres, d'épouses fidèles, de pères et de mères respectables, et de voisins paisibles.

» 2. Toute cette population forme une communauté industrielle. Dans l'année qui vient de s'écouler, on a défriché plus de terrain qu'à aucune année antérieure. Pendant cet intervalle, 400 acres de terre qui, il y a cinq ans, n'étaient qu'une immense forêt, ont été conquises à l'agriculture; le produit, vendu au marché de Free-Town et de Regent's-Town, sert à l'entretien de 600 individus.

» 3. Je ne pus visiter les trois villages situés sur la montagne, parceque je remontai la rivière avec un marchand nommé Mac Cormack, qui m'offrit très obligeamment d'aller avec lui à Tombo; c'est le nom d'une île à environ 25 milles de l'embouchure de la rivière, pour laquelle il paie aux naturels du pays un loyer annuel, et dans laquelle il a construit une habitation commode dans

le style des cabanes africaines. J'éprouvai un véritable plaisir à remonter le fleuve; je ne pouvais m'empêcher d'admirer la beauté de ses rives, couvertes jusque sur ses bords de magnifiques arbres de bois de charpente, dont quelques uns s'élevaient à une grande hauteur. Nous laissâmes derrière nous plusieurs îles pendant le voyage. Dans plusieurs endroits, le fleuve a cinq ou six milles de largeur. Parmi ces îles, mon guide me fit remarquer l'île de *Bance*, lieu renommé, avant l'abolition de la Traite, pour la grande quantité d'esclaves qu'on y embarquait chaque année pour les Indes occidentales. On voit encore les ruines d'un fort et d'autres vastes bâtimens dans lesquels on renfermait les esclaves. John Mac Cormack me dit que depuis qu'il était dans le commerce des bois de charpente, c'est-à-dire depuis environ sept ans, il avait remarqué dans les naturels du pays une amélioration très grande. Ils ont actuellement entièrement renoncé à l'horrible usage de se vendre les uns les autres. Il pense qu'il y a des milliers d'habitans occupés à couper des bois de charpente et à les conduire sur le fleuve aux différens navires qui y sont stationnés. Quel contraste avec les temps où l'esclavage existait dans ce lieu, avec tous les fléaux qui l'accompagnent!

»4. La végétation y est vigoureuse et variée; elle paierait pleinement les bras qui la cultiveraient; mais l'Afrique est un pays non encore exploré. Espérons qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Par tout ce que j'entends ici, il paraît évident que les progrès de la civilisation sont, ou ont été suspendus par l'horrible commerce de chair humaine. Je suis affligé d'apprendre que la Traite se fait encore avec activité à Rio-Pongas et sur toute la côte au sud de Sierra-Léone. Les navires négriers portugais sont petits, incommodes et fort mal approvisionnés; ils ne sont quelquefois construits que pour un voyage de trois semaines, avec bon vent; ceux de cette espèce qui ont été capturés étaient en mer depuis trois mois, y compris la traversée jusqu'ici.

«S'il m'était permis de parler franchement, d'après ce que j'ai vu, je dirais que je suis pleinement convaincu que si les Africains restent jusqu'à ce jour dans un degré aussi inférieur de l'échelle sociale, ce n'est pas au défaut d'intelligence de leur part, ce n'est pas à une infériorité morale qu'il faut attribuer ce

résultat, ce n'est pas à la privation de ces avantages, qui sont dans les mains de la Providence les instrumens dont elle se sert pour perfectionner l'espèce humaine.

» Ces désavantages, qui leur sont communs avec toutes les nations barbares et incivilisées, ont été encore aggravés par un genre d'oppression spéciale, dont ils ont été les victimes, c'est-à-dire la traite des Noirs, dont l'infaillible tendance est d'enchaîner, d'avilir et d'étouffer les puissances morales de l'homme ; et c'est ajouter une bien cruelle injustice à tant de cruautés, que de reprocher aux victimes de la traite leur incapacité à occuper dans l'ordre social aucun autre rang que celui que la traite leur a assigné.

» Certes, leur physionomie expressive et intelligente, leur aptitude naturelle à saisir tout ce qu'on leur enseigne, prouvent que la capacité ne leur manque pas.

» Au village de Wellington, la famille de T. et M. Macfoy, nous présenta un spectacle fait pour intéresser. Le premier est natif des Indes occidentales ; sa femme est la fille d'un Africain, mais elle a reçu une excellente éducation aux États-Unis. Tous deux sont intelligens et pleins d'amabilité. Le mari a été chargé par le gouverneur de l'administration d'un village. On leur a aussi confié l'éducation d'un certain nombre d'enfans. Ils possèdent un beau jardin parfaitement cultivé, quoique les plantes n'aient pas plus d'une année de date.

» Il est probable que son exemple, sous ce rapport, sera utile dans le pays. Sa femme est une excellente ménagère ; elle dirige avec habileté une école de cinquante-deux filles. Ses domestiques, comme de raison, sont des Africains, comme ils le sont tous dans cette colonie. Ils paraissent fort bien formés. Les épouses des missionnaires n'éprouvent pas des difficultés insurmontables à faire des Africaines d'habiles cuisinières, de bonnes blanchisseuses et d'excellentes servantes. La semaine dernière j'ai eu le plaisir de voir l'une de ces pauvres filles, arrachée des mains du barbare négrier qui les avait enfermées dans un baril, pour éluder les recherches de l'équipage d'une croisière anglaise. L'une d'entre elles est actuellement mariée ; l'autre est moniteur en chef dans l'école du village de Léopold, laquelle contient de 80 à 90 enfans des deux sexes. Cette école est dirigée habilement par la femme du gouver-

neur de ce village. Son mari s'occupe spécialement de surveiller les travaux de la culture, etc. Il y avait à l'école de Léopold un petit garçon qui, en six mois, avait appris à lire couramment dans le Nouveau Testament. Dans le village de Charlotte, à peu de distance de Léopold, se trouvait une petite fille qui paraissait avoir tout au plus quatre à cinq ans, qui n'avait encore que quinze mois d'enseignement, et qui me lut très distinctement la narration du paralytique dans l'Evangile. Les enfans paraissaient pleins de zèle et d'application. Il y a surtout une chose qui fait plaisir dans les écoles; c'est de voir la propreté, l'air gai, l'état de santé et la bonne mine des enfans; et il y a dans les habitans que l'on rencontre dans la rue ou dans leur habitation un air de confiance et d'affection qui charme.

» Quelques uns se sont bâti des maisons en pierre fort solidement construites, avec une entrée convenable et un jardin sur le derrière. Leurs maisons sont proprement meublées, avec des sofas, des lits à rideaux, etc.... le tout tenu dans le meilleur ordre. Ces noirs sont les artisans les plus à leur aise du pays. J'aurais désiré que ces hommes qui contestent aux Africains toute capacité intellectuelle eussent vu un foulah d'une physionomie spirituelle, qui était ici il y a quelque temps, et eussent entendu la lecture harmonieuse qu'il nous fit d'un manuscrit arabe. »

Nous allons maintenant, dans les extraits suivans, diriger l'attention du lecteur vers le caractère moral et religieux des colons de Sierra-Léone.

Extrait du rapport de la Société américaine pour la colonisation de l'Afrique.

Sierra-Léone, jeudi, 26 mars 1818.

« Nous avons visité les écoles de Free-Town. Dans l'école des garçons, il y avait environ deux cents enfans, pleins de vivacité et d'intelligence, divisés en huit classes, sous la surveillance de M. Horton, dont on ne saurait trop louer le dévouement et la persévérance. Nous vîmes l'écriture des enfans; nous les entendîmes épeler et lire. L'école de filles contenait environ cent jeunes filles propre-

ment vêtues, dont la plupart savaient lire et coudre. Ces écoles ne dépareraient pas un village d'Angleterre ou des Etats-Unis. Je suis convaincu que, dans nos écoles d'Europe, les enfans ne montrent pas plus d'aptitude et des dispositions plus heureuses. »

Extrait d'une lettre d'Edward Fitzgerald, premier magistrat de la colonie de Sierra-Léone.

En date du 3 mai 1821.

« Sous un point de vue général, ce que j'ai dit de la manière dont les habitans de Free-Town accomplissent leurs devoirs de religion doit suffire pour donner une idée favorable de leurs sentimens religieux. Le repos du dimanche est observé ici avec plus de régularité que dans beaucoup de villes de l'Europe. Toutes les boutiques sont fermées; personne ne vend ni n'achète: la partie de la population composée de chrétiens assiste régulièrement aux offices divins. Tous se font remarquer par beaucoup d'ordre et de décence; et les rues présentent le même spectacle.

» L'ivresse se présente rarement ici sous les formes grossières et dégoûtantes qui l'accompagnent si communément en Angleterre, pendant le jour du dimanche, à l'exception des matelots européens, qui, ce jour-là surtout, offrent fréquemment le scandale déplorable de la conduite et du langage les plus grossiers dans leurs accès d'ivresse. Qu'on ne croie pas cependant que la journée se passe dans une sobriété parfaite et continuelle. C'est la décence et non l'abstinence qui distingue entre eux les habitans. Il y a quelquefois des excès de commis, et le lundi de nombreux délinquans sont déférés aux magistrats, principalement par suite de querelles. Mais les querelles sont pour l'ordinaire de peu d'importance. Au total, toute la colonie mérite les éloges qu'on a faits d'elle. »

Les extraits suivans ont été écrits par deux agens actifs de la société des Missions anglicanes.

Extrait du journal de William Johnson, surintendant de Regent's-Town, Sierra-Léone.

21 mai 1821.

« Dans la soirée de mardi dernier, j'ai reçu une lettre de M. Joseph Reffel, sous l'inspection duquel sont placés les noirs capturés. Il me mandait qu'il venait d'arriver un bâtiment négrier ayant à bord 230 esclaves, et qu'il était convenu avec le gouverneur de les envoyer à Regent's-Town. En conséquence, il me priait de me rendre le lendemain matin à Free-Town pour les recevoir, et de me faire accompagner de quelques personnes de confiance. Dès que cette nouvelle fut connue à Regent's-Town, une joie universelle se manifesta, chacun espérant trouver parmi ces infortunés ou des parens ou des compatriotes.

» Le mercredi matin, je me rendis à Free-Town, accompagné de quelques habitans, pour recevoir ces malheureux. Ceux qui restèrent à Regent's-Town s'occupèrent à préparer des alimens pour leurs compatriotes. Cependant nous fûmes les uns et les autres trompés dans notre attente, la commission mixte n'ayant pas encore condamné le navire. M. Reffel, dont l'humanité mérite les plus grands éloges, s'était empressé de procéder au débarquement des noirs, et nul doute que cette mesure salutaire n'ait sauvé la vie à plusieurs d'entre eux. Le navire était une petite goëlette. Un grand nombre de pauvres esclaves étaient malades, et n'avaient que la peau et les os. Comme la commission ne devait s'assembler que le mercredi, je renvoyai nos gens chez eux, et restai moi-même à Free-Town pour attendre le résultat.

» Le jeudi matin, on m'apprit que le navire avait été condamné par la cour. On prit le signalement des esclaves, après quoi on m'en remit 217. Le reste étant malade, fut transporté à l'hôpital de Leicester Mountain.

» Il m'est impossible de décrire la scène qui eut lieu quand nous arrivâmes à Regent's-Town. J'ai vu beaucoup de débarquemens d'esclaves, mais jamais spectacle aussi touchant ne s'était offert à moi. Aussitôt qu'on nous aperçut, chacun sortit à notre rencontre avec de grandes acclamations. Ces braves gens voyant l'état

de faiblesse de leurs frères, s'empressèrent de les transporter jusqu'à ma maison. Après quoi, accablés de fatigue, ils se couchèrent sur la terre pour prendre quelque repos. Plusieurs d'entre nous reconnurent des parens ou des amis parmi les nouveaux venus : bientôt on n'entendit plus qu'un concert d'acclamations confus : Mon maître! mon père! ma sœur! mon frère! mon compatriote!

» Les pauvres malheureux, accablés de faiblesse, à peine sortis de la cale du navire négrier, ignorant le sort qui les attendait, ne savaient pas s'ils devaient s'affliger ou se réjouir, lorsqu'ils reconnurent parmi leurs hôtes des personnes qu'ils avaient crues mortes; et qu'ils retrouvaient à présent proprement vêtues, en bonne santé, et quelques unes avec des enfans bien portans qui jouaient dans leurs bras. Enfin cette scène est trop touchante pour qu'il soit possible de la décrire : chacun de nous avait les larmes aux yeux, et élevait son cœur et ses prières vers ce Dieu de bonté dont les œuvres sont merveilleuses, et les desseins impénétrables.

» Bientôt les enfans du village apportèrent les provisions qu'ils avaient préparées. Chacun, suivant leur exemple, courut chez soi, et apporta ce qu'il avait de prêt. Bientôt ces infortunés se virent entourés de provisions de toute espèce, et firent un excellent repas, chose à laquelle ils n'étaient pas accoutumés depuis longtemps. Les pommes de pin, les bananes, les oranges, abondaient de toutes parts. »

Lettre de H. During, surintendant du village de Gloucester, Sierra-Léone.

En date du 6 juin 1821.

« Au mois de mai, les croisières britanniques eurent le bonheur de capturer sur la côte un nombre considérable de victimes de la Traite, qu'ils amenèrent à Free-Town.

» J'eus ordre de me rendre en ville pour les recevoir; mais je ne me doutais nullement de l'état dans lequel je les trouverais. Lorsqu'ils me furent remis, il était quatre heures de l'après-midi. Je les emmenai hors de la ville; je les examinai alors, et je vis bientôt que le nombre d'hommes que j'avais pris avec moi pour

m'aider à leur faire gravir une colline qui était sur notre passage n'était pas suffisant, ce qui me mit dans un grand embarras. Mais que pouvais-je faire? Il fallait à toute force les conduire à leur destination. Heureusement pour moi et pour les pauvres gens, un homme qui les avait vus passer pour se rendre à la Commission Mixte s'était hâté d'aller chercher du monde pour transporter les malades. Ignorant cette circonstance, je continuai lentement ma route avec ma troupe invalide, désespérant presque de réussir à leur faire gravir la colline. Mais j'étais à peine arrivé au pied de la montagne, que je me vis entouré par un grand nombre d'habitans, qui sur-le-champ prirent sur leur dos ceux qui ne pouvaient marcher que difficilement. Je vis ainsi au moins la moitié de ces infortunés tous portés sur les épaules de ces braves gens. Cette circonstance me toucha vivement, spécialement en la comparant à ce qui avait eu lieu dans les occasions précédentes. M. Bickersteth est à même d'en juger, car il a fréquemment été témoin de l'état déplorable dans lequel se trouvent les esclaves au moment de leur débarquement; mais jamais on n'avait vu ce que je venais de voir. Autrefois, à la nouvelle qu'une cargaison d'esclaves venait d'arriver, les noirs de la colonie quittaient quelquefois leur maison pour voir si dans le nombre ils ne découvriraient pas de leurs compatriotes. Lorsqu'ils n'apercevaient personne de leur connaissance, à peine faisaient-ils attention aux souffrances de leurs malheureux frères. Mais il en est autrement aujourd'hui, et toutes les attentions de l'humanité sont prodiguées aux pauvres victimes d'un commerce criminel. Quand nous fûmes arrivés au village, j'ordonnai qu'on préparât des alimens pour les nouveaux venus. Pendant cette opération, des provisions nous arrivèrent de toutes parts. Les femmes et les jeunes filles qui s'occupaient de ces soins touchans ne s'informaient point, dans la distribution de leurs bienfaits, si ceux qu'elles secouraient étaient leurs compatriotes ou leurs parens; elles donnaient au premier venu indifféremment. Cependant la nuit était venue, et, comme c'était un samedi, j'installai dans l'église, pour y passer la nuit, des hommes et de jeunes garçons. Le lundi matin, je les distribuai dans les maisons des particuliers, où j'étais sûr que tous les soins leur seraient prodigués. La seule difficulté que je trouvai fut de prendre les

noms de ces particuliers, afin de savoir où les retrouver. Je ne pus terminer cette opération qu'après que chacun eut retiré dans sa maison le nombre dont il pouvait se charger sans trop s'incommoder. Je remarquai entre autres une femme appartenant à l'église anglicane, qui s'était chargée d'une femme dont elle désirait prendre soin. Tandis que je prenais son nom, madame During lui demanda ce qu'elle prétendait faire de cette femme. Elle répondit : « Madame, il y a bientôt deux ans que je suis arrivée dans ce pays; une de mes compatriotes me retira chez elle, me prodigua tous ses soins, et m'enseigna la parole de Jésus-Christ : je veux faire pour cette femme ce qu'on a fait pour moi. »

Extrait d'une lettre du même, en date du 28 décembre 1821.

« La réception qui a été faite à son excellence sir Charles Mac Carthy par la population placée sous notre juridiction, n'a été que bien faiblement décrite par la Gazette de Sierra-Léone, comme l'éditeur l'avoue lui-même avec franchise.

» Le capitaine sur le bâtiment duquel le gouverneur est arrivé a été frappé d'admiration et d'étonnement : il connaît parfaitement les noirs, ayant été accoutumé à vivre au milieu d'eux pendant son séjour à la Jamaïque. Il s'informa de l'époque où l'établissement de Glocester-Town avait été fondé. Quand on lui dit que c'était en 1817, il sourit, et dit à sir Charles Mac Carthy : « Si je ne connaissais pas votre Excellence pour un homme d'honneur, je croirais que vous voulez m'en imposer; et je dois vous avouer franchement que j'ai peine à vous croire. » Alors le gouverneur, pour le convaincre, lui montra le chemin par lequel il était venu dans ce lieu pour la première fois, et sur lequel on voyait encore les troncs des arbres coupés à cette époque. « Mais, dit le capitaine, quelles espèces de gens composaient les premiers colons ? » — Le gouverneur lui montra alors quelques malheureux qui n'étaient arrivés que depuis le commencement de novembre, afin qu'à la vue de leur état déplorable il pût se faire une idée de ceux qui formèrent avec moi le premier établissement, lesquels étaient au

nombre de soixante-deux, dont vingt moururent dans l'intervalle du premier mois. Il demanda alors «quels moyens on avait employés pour arriver à de pareils résultats.» — «Ces moyens ne sont autres, répondit le gouverneur, que les vérités du christianisme, pour la propagation desquelles ces messieurs que vous voyez ont été envoyés par la Société des Missions Anglicanes : c'est par là qu'ils ont soumis ces hommes au frein des lois; par là qu'ils les ont élevés au niveau des peuples civilisés. Croyez-moi, ajouta son excellence, si vous admettez dans votre île des instructeurs chrétiens, vous verrez bientôt vos noirs devenir des sujets fidèles et affectionnés. Votre étonnement redoublera quand vous apprendrez que le nombre des esclaves capturés, importés dans cette colonie, s'élève à 10,000, placés sous la surveillance de ces messieurs, qui sont avec eux dans la proportion d'un à mille.» — «Certes, reprit le capitaine, voilà bien la chose la plus étonnante dont j'aie jamais entendu parler.»

Les documens que nous venons d'offrir aux yeux du lecteur n'exigent point de commentaire : ce serait insulter au bon sens du lecteur que d'insister sur les avantages d'un système d'humanité et d'instruction, quand on le compare à un système d'oppression et de tyrannie. Quoi qu'il en soit, deux points importans paraissent prouvés : l'un que les Africains ne sont pas, comme on l'a tant répété, une race inférieure; l'autre, qu'il n'est pas nécessaire, pour leur faire connaître les vérités de la religion chrétienne, pour leur faire comprendre la valeur de ses préceptes, et les initier à l'esprit de sa doctrine, de les transporter au-delà de l'Atlantique. Non que nous voulions par là admettre que, sous des prétextes quelconques, les Européens aient le droit d'arracher de force les habitans d'un pays à leur sol natal, quel que soit le degré de superstition de ces habitans, afin de leur communiquer les vérités du christianisme. Une telle conduite est en opposition directe avec les préceptes et l'exemple du divin Rédempteur.

Cependant n'oublions pas que la Grande-Bretagne a contracté une dette immense envers l'Afrique; certes, en retour des innombrables actes de rapine et de cruauté que les négriers ont si longtemps commis sur les rivages d'Afrique, sa conscience lui impose

le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour procurer le bonheur et améliorer la condition des habitans de ce malheureux continent. Cette grande œuvre est commencée ; puisse-t-elle continuer et prospérer jusqu'au jour où l'agriculture et le commerce auront défriché et civilisé l'Afrique, où les cœurs des Africains s'ouvriront aux préceptes du christianisme et se conformeront à son esprit; jusqu'à ce jour heureux, enfin, où la Traite ne sera plus connue que par le souvenir des fléaux et des malheurs qui formaient son funèbre cortége, et aura fait place à la félicité d'une population chrétienne et libre!

Mais hélas! combien ne reste-t-il pas à faire avant que ce jour heureux luise sur l'Afrique! Arrêtons-nous donc encore quelques momens à considérer les horreurs du commerce de chair humaine; comparons, pour les faire contraster, les incendies nocturnes, l'enlèvement des habitans sans défense, dans les lieux où la Traite exerce ses ravages, avec la sécurité, la paix, le bonheur qui habitent les campagnes de Sierra-Léone; comparons le noir libre de Sierra-Léone, cultivant paisiblement son champ, avec le noir esclave, soumis à la tyrannie et aux coups de fouet d'un maître impitoyable. D'un côté, voyons la terreur de ces pauvres enfans fuyant devant ceux qui les poursuivent pour les réduire en esclavage; puis tournons nos regards sur plusieurs centaines de jeunes Africains libérés, que l'on élève dans les habitudes d'industrie, et que l'on instruit dans la connaissance des devoirs moraux et religieux. Parmi ces réflexions, n'oublions pas les guerres sanglantes et féroces que se livrent les chefs Africains pour obtenir des esclaves.

En effet, il paraît qu'afin de fournir d'esclaves les marchés de la Guinée, où ce trafic coupable a, dans les dernières années, acquis une activité redoutable, le roi d'un territoire étendu dans l'intérieur a attaqué quelques uns des établissemens européens sur la côte. Son intention était de détruire les obstacles opposés à ce trafic inhumain. Les rapports fréquens de ses sujets avec les négriers les ont complètement initiés au maniement des armes à feu (1). Et qui leur a enseigné cette science cruelle? Les habitans

(1) Vois le rapport de sir George Collier, imprimé par ordre de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, 1820.

des pays dans lesquels les vérités du christianisme sont connues et professées depuis des siècles; des hommes qui se disent chrétiens, les disciples de celui dont tous les préceptes sont des préceptes de justice et de miséricorde, de celui dont la venue fut annoncée par la voix des anges par ces mémorables paroles : « Gloire soit à Dieu dans les lieux très hauts ; que la paix soit sur la terre, et la bonne volonté dans les hommes. »

Mais poursuivons. Les documens que nous avons offerts dans les pages que l'on vient de lire ne présentent qu'une bien faible partie des souffrances infligées à des peuples sans défense.

On concevra facilement qu'une multitude de causes doivent concourir à empêcher la vérité tout entière d'être connue, et que conséquemment un grand nombre de crimes des négriers restent ignorés. Il est naturel de supposer que le négrier n'épargnera aucun soin, aucune vigilance, pour échapper aux investigations des philanthropes. Cette vigilance est redoublée par la connaissance qu'il a que le commerce auquel il se livre est prohibé par les lois de son pays. L'Océan présente des facilités nombreuses pour éluder les plus actives recherches; et quelquefois même ces facilités sont telles, qu'elles équivalent à une sécurité complète; — circonstances qui contribuent à dérober une multitude de crimes de la Traite à la connaissance des amis de l'abolition.

Dans un rapport daté du 9 février 1821, au congrès des États-Unis, il est dit : « Ce n'est que d'une manière conjecturale qu'on peut assigner l'étendue de la Traite pendant les 25 ou 30 dernières années; mais les renseignemens véridiques obtenus sur ce sujet ne donnent que trop de raisons de penser que le nombre des esclaves arrachés de rivages africains, pendant cet intervalle, s'est élevé à plus *d'un million et demi*, donnant ainsi par an de 50 à 80,000. »

Le capitaine Leeke, commandant le sloop le *Myrmidon*, dans une lettre en date de Sierra-Léone, 7 novembre 1821, et adressée au commodore sir Robert Mends, s'exprime en ces termes : « De la rivière de Calabar, ont fait voile, dans ces dix-huit mois qui viennent de s'écouler, 177 navires chargés d'esclaves. Plus de la moitié étaient sous pavillon français; les autres étaient espagnols ou portugais. Ces renseignemens m'ont été fournis, non seulement par les rois et chefs des pays, mais encore par des témoins oculaires

des embarquemens. Ainsi vous voyez que ce commerce cruel a été porté à un degré d'activité qui surpasse toute croyance. Les 177 navires dont je viens de parler, ajoutés aux 126 dont j'ai parlé dans mon dernier rapport, comme ayant fait voile de la rivière Bonny de juillet à novembre 1820, aux 86 qui ont fait voile cette année du même point, et à plus de 35 partis de Bimbia et Cameroons, nous donnent un total de 424, plusieurs desquels avaient de 500 à 1000 esclaves à bord. En supposant chaque navire, l'un dans l'autre, chargé de 250 esclaves, nous aurons un total de 106,000 Africains exportés, dans l'espace de dix-huit mois, des côtes nord de Biafra, par des navires dont le plus grand nombre arboraient le pavillon français. »

Qui peut se faire une idée de l'accumulation de maux et de souffrances qui ont dû être le partage de tant d'infortunés voués ainsi illégalement à l'ignominie, à la douleur, et plusieurs même à la mort. En outre nous avons vu le mensonge, le parjure, le vol, la violence marquer la conduite des hommes engagés dans ce commerce affreux ; nous avons vu que la Traite étouffe tout sentiment d'humanité dans le cœur de l'homme ; qu'elle le rend dur, brutal et féroce. Quand cesseront tant de cruels attentats ? Quand l'homme cessera-t-il de disposer de l'homme comme d'une marchandise, et d'avilir ainsi son espèce ?

Si ces pages venaient à tomber sous les yeux de personnes qui, ayant une part directe ou indirecte dans la propriété des bâtimens négriers, tirent un bénéfice quelconque de la Traite, nous les prions de réfléchir mûrement sur la position dans laquelle ils se trouvent. Pour un homme qui n'a pas foulé aux pieds tout sentiment d'humanité (et quel homme s'avouera à lui-même un tel mépris de son espèce !), quelle volupté peut-il y avoir dans la jouissance de richesses, quelque considérables qu'elles puissent être, dont l'acquisition est due à une pareille source ? Certes, la nourriture la plus grossière, la cabane la plus chétive, sont préférables aux repas splendides, aux plus superbes palais qu'on n'aurait obtenus qu'au prix de tant de sang et de crimes. Ces richesses, après tout, ne peuvent procurer à leur triste possesseur que quelques instans rapides de jouissances sensuelles ; jouissances que leur source impure rend indignes d'un esprit raisonnable et d'une âme immortelle ; jouissances

qui ne sauraient être comparées à cette félicité véritable que goûtent ceux qui mettent l'humanité et la justice au-dessus des richesses; jouissances, enfin, auxquelles nous ne pouvons plus aspirer, une fois convaincus de la criminalité qui s'y attache, sans encourir une condamnation infaillible au jour redoutable où chacun rendra compte de ses actes, et sera traité selon ses œuvres.

Ne soyons donc point insensibles au tableau de tant de souffrances, et ne laissons périr sans fruit aucun des sentimens généreux que ce tableau peut avoir excités dans notre âme. N'allons pas croire qu'il ne puisse en résulter aucun bien. C'est par des efforts individuels que la divine Providence a permis que le mal soit supprimé dans le monde moral. Si chacun de nous suit l'impulsion bienfaisante de son propre cœur; si tous, en notre qualité d'homme et de chrétien, nous armant de fermeté et de prudence, nous ne craignons pas de plaider la cause de l'opprimé, ne désespérons pas de voir disparaître un jour cette hideuse tache des sociétés chrétiennes et civilisées.

